



**fédération française
de volley-ball**

En Instance d'Adoption

Paris, le 04/10/2004

**OLYMPIADE 2001/2004
SAISON 2004/2005**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS
DES COMMISSIONS REGIONALES D'ARBITRAGE
26/27 JUNI 2004 - SAINT-DIZIER**



Samedi 26 juin 2004

Ouverture de la séance : 9 h 00

Le Président du Comité Haute-Marne de Volley-Ball, Marc MEDESCHINI, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il souhaite à l'assistance des débats fructueux et constructifs.

Le Président de la Commission Centrale d'Arbitrage, Germain MARTIN, le remercie pour l'accueil et demande un tour de table pour faire les présentations en particulier des nouveaux élus.

Ligues représentées :

ALSACE – AQUITAINE – AUVERGNE – BOURGOGNE – BRETAGNE – CENTRE – CHAMPAGNE
ARDENNE – COTE D'AZUR – FLANDRES – GUADELOUPE – ILE DE FRANCE – LANGUEDOC –
LIMOUSIN – LORRAINE – MIDI PYRENEES – BASSE NORMANDIE – HAUTE NORMANDIE –
PAYS DE LA LOIRE – PICARDIE – POITOU CHARENTE – PROVENCE - RHONE ALPES

Ligues absentes :

CORSE – FRANCHE COMTE

Représentants FFVB :

G. MARTIN – J-C. BOUR – P. KURTZ – G. MEYER – G. NOEL – J.J PARIZEL – J.M. PECHEUX –
M. TOSIN – A. TROESCH
E. COLAS (gestion sportive) – Y. SOUMY (gestion arbitrage)

.../...

I) INFORMATIONS GENERALES

- Pas de modification des règles, pas de consignes particulières pour la saison 2004/2005.
Par contre, suite aux vœux proposés par la C.C.A., il y aura des dispositions administratives qui feront l'objet d'une information au B.F.I.
- Nouvelle édition du Code d'Arbitrage, sur internet à partir de septembre 2004. Pas de nouvelles règles.
- A.F.C.A.M. : textes envoyés à tous les Présidents de C.R.A., concernant les responsabilités civiles de l'arbitre.
- Suite à l'Assemblée Générale de la L.N.V. (mai 2004), pas de modifications concernant les attributions des panels : les arbitres du panel A officient en totalité en Pro A, les arbitres du panel B officient en Pro B Mas. et Pro A F (appel à quelques arbitres du panel C si besoin).
- Propositions acceptées à l'A.G. fédérale :
 - ✓ Obligation d'établir une feuille de composition de l'équipe par match (et non plus par saison).
 - ✓ Noter les amendes dans la case remarque.
 - ✓ Demander l'alignement des remboursements sur la saison sportive (et non l'année civile).
 - ✓ Lors d'un tournoi triangulaire de jeunes, en cas d'expulsion ou de disqualification d'un joueur, la mise en application de la sanction automatique se fait dès le 2^{ème} match.
 - ✓ Rayon de déplacement modifié pour les rencontres de Coupe : 100 à 150 km (pour avoir un choix plus large des arbitres).
 - ✓ En cas de réclamation, noter dès qu'elle est faite en mentionnant le score et le set au moment précis de la réclamation.
 - ✓ La C.R.A. Auvergne demande le rétablissement de la réunion des Présidents de C.R.A. tous les ans et non plus tous les 2 ans.

II) DESIGNATIONS

- Calendriers L.N.V. : établis vers le 17 juillet, les désignations seront faites 1 semaine après.
- Calendriers nationaux : établis début juillet.
 - ✓ Nationale II/III : désignations faites par les Présidents de C.R.A. puis transmises à Johan Soumy.

.../...

- ✓ Nationale I M/F : désignations faites par la C.C.A. (1er arbitre du panel B sur une moyenne d'environ 4 arbitrages par arbitre)
- La C.C.A. va préparer un échéancier précis des désignations pour respecter au mieux les dates et diminuer le nombre de rectificatifs.
- Les désignations se font en 2 phases : Aller et Retour.
En L.N.V., 2 phases également : 1ère phase puis Play off / Play down.
- Nationale III M/F : problème des déplacements trop longs (quelques erreurs dans les désignations la saison passée). De plus, il n'est pas toujours facile de trouver un arbitre extérieur à la ligue.
La C.C.A. va essayer de respecter au mieux les vœux des C.R.A. pour limiter les déplacements.
- Présentation d'un tableau des statistiques des désignations par panel.

III) FEUILLES DE MATCH

- 118 feuilles de match contenant des erreurs de marquage (en diminution).
- Il serait bon d'adresser un courrier personnel au 2ème arbitre pour lui expliquer les erreurs qu'il aura faites.
- Il est proposé aux Présidents de C.R.A. qui en feront la demande de leur envoyer une copie des feuilles de match pour voir l'évolution des arbitres et des marqueurs de leur ligue.

IV) BEACH

- Bilan globalement positif, avec structuration du Beach (nomination d'un nouvel arbitre international)
- M. BOUR lance un appel aux Présidents de C.R.A. et de C.D.A. pour mettre en place des formations sur les étapes du championnat Beach et du championnat de France.
- Stages en Sport Universitaire.
- Début janvier 2004, la C.C.A. a adressé un courrier à toutes les ligues pour désigner un référent Beach : seulement 5 réponses. Il faut absolument retourner la réponse même s'il n'y a personne.
- Le CD-Rom a été refait et envoyé à toutes les ligues : il est demandé de le faire passer aussi aux C.D.A. pour une meilleure diffusion de l'information.
- Mise en place d'un panel d'arbitres Beach à disposition des C.R.A. (pas de conditions d'âge).
- Indemnités d'arbitrage : les tarifs sont les mêmes qu'en championnats de France. A charge des C.R.A. de fixer les indemnités dans leurs ligues.

.../...

Pause : 10 h 30 - Reprise : 11 h 00

V) BILAN DES STAGES FEDERAUX

- Stage de sélection sur les finales F.F.S.U. à BORDEAUX (remarque : le stage s'est déroulé sur une journée et demie, durée trop courte).
Tableau récapitulatif des 22 candidats.
- Stage Fédéral 1 à St-EGREVE : tableau récapitulatif des 8 candidats.
- Stage Fédéral 1 bis à MONTIER-EN-DER : tableau récapitulatif des 8 candidats.
- Stage Fédéral 2 et 3 à ANNEMASSE : tableau récapitulatif des 8 candidats.
- Stage Fédéral 3 à St-BARTHELEMY : tableau récapitulatif des 9 candidats.
- Remarques : quand il y a un problème de discipline avec des sanctions, il serait bon de tenir informé (évolution et conclusions de l'affaire) l'arbitre auquel la C.C.A. a demandé un rapport.
De plus, il ne paraît pas normal que les frais de déplacements de l'arbitre agressé soient à sa charge lorsqu'il doit se déplacer pour aller témoigner.

VI) SUPERVISIONS

- Après supervisions en début de saison, tous les arbitres fédéraux provisoires de l'année dernière sont passés arbitres fédéraux définitifs (pas de supervisions en fin de saison par soucis d'économies de budget).
- Supervision du panel B à ISTRES : 5 arbitres
- Supervision du panel C à HARNES : 8 arbitres

VII) ACTIVITES DES ZONES

- Les référents C.C.A. doivent prendre contact avec les responsables des zones pour déterminer les dates de réunions en début de saison (pour donner les mêmes informations à tous les arbitres) et en fin de saison (pour faire un bilan). Ces réunions sont effectives dans certaines zones, mais il est encore difficile de les mettre en place dans d'autres zones → action à poursuivre.
- Il serait souhaitable de superposer les zones d'arbitrage et les zones techniques pour unifier le travail.

VIII) FORMATION DES FORMATEURS

- 2 sessions : à LYON et TOURS.
- Il est de la responsabilité des Présidents de C.R.A. de choisir des formateurs ayant un minimum de connaissance du jeu et d'expérience sur le terrain.

.../...

- La C.C.A. ne délivre ni certificat, ni diplôme, ni carte : responsabilité des Présidents de C.R.A. La C.C.A. fait simplement un compte-rendu de stage, transmis à la C.R.A.
- Harmoniser la formation dans toutes les ligues : la C.C.A. donne une ligne directive avec des supports pédagogiques (que les ligues peuvent adapter). Il serait souhaitable de mettre en commun les divers documents élaborés par les ligues pour gagner du temps sur la mise en œuvre des supports.

IX) JEUNES ARBITRES

- Arbitres officiant aux Volleyades : résultats en cours, très formateur pour les jeunes.
- Les jeunes arbitres étant mineurs, le CD des Alpes-Maritimes demande à ce qu'ils réintègrent leur délégation le soir à l'hôtel au lieu d'en être totalement séparés.

Suspension de la séance à 12 h 30 - Reprise à 14 h 00

X) FORMATION DES JEUNES ARBITRES

- Nécessité d'être présent dans les commissions mixtes régionales et départementales FFVB/UNSS.
- Les cartes mixtes FFVB/UNSS et les écussons d'arbitres jeunes sont à la disposition des C.R.A. (il suffit d'en faire la demande auprès de la C.C.A.).
- Pas de limite d'âge. En principe, un arbitre jeune officie dans les catégories inférieures ou égales à la sienne. S'il est vraiment très bon, il peut officier en catégorie supérieure.
- Faire arbitrer au maximum les jeunes qui en sont demandeurs, à charge de la C.R.A. d'en organiser le tutorat.
- Essayer de mettre en place des formations d'arbitrage avec les professeurs de sport.

XI) DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES, MODIFICATIONS DES STATUTS ET NOUVEAUX REGLEMENTS INTERIEURS

- Règlement général disciplinaire adressé dans les ligues, ainsi que les nouveaux statuts et les nouveaux règlements.
- Règlement intérieur de la C.C.A. : à mettre en place, puis les C.R.A. pourront l'adapter à la région et aux départements.
- Disparition de la licence individuelle : un arbitre peut être licencié dans un club et assurer la couverture arbitrale d'un autre, dans une même ligue ou dans une ligue différente (les droits de mutation ne seront pas exigés).
- Le capitaine peut poser des réserves, assisté du manager (jusqu'aux cadets)

.../...

- Si la C.C.A. constate un doublon d'arbitre sur les feuilles d'engagement des équipes nationales, elle les renvoie à la C.R.A. (qui est normalement chargée de les contrôler avant envoi à la C.C.A.).
- Question : est-ce qu'un arbitre peut couvrir une équipe nationale puis une équipe régionale ?
Réponse : c'est du ressort du règlement des ligues.

XII) PROJET OLYMPIADE 2005/2008

- ❶ Cursus de formation : maintien du cursus actuel avec possibilité d'une formation accélérée pour certains bons arbitres.
- ❷ Les formations :
 - * élaboration d'un plan de formation,
 - * remise à jour des outils de formation,
 - * répertoire des formateurs,
 - * supervision au niveau national et régional,
 - * formation d'arbitre pour les marqueurs,
 - * remise à niveau de tous les arbitres à la tenue de la feuille de match.
- ❸ Politique vers les jeunes :
 - * au plan technique (formation adaptée, brochures simplifiées, formation des enseignants),
 - * au plan institutionnel (commissions mixtes, programme d'actions par saison),
 - * au plan des zones techniques (s'aligner sur les zones techniques, compétitions de zones pour support de formation, présence des Présidents de C.R.A. et formateurs aux réunions de zone).
- ❹ Lien avec le développement :
 - * envisager des dotations pour les jeunes arbitres,
 - * revaloriser les points liés à l'arbitrage pour l'attribution des panels.
- ❺ Lien avec la communication :
 - * support de communication pour diffuser les informations,
 - * valoriser l'image de l'arbitre,
 - * agir auprès des médias en citant les arbitres des rencontres,
 - * publier des articles spécifiques.
- ❻ Education du joueur :
 - * élaboration d'un document à diffuser,
 - * répartition des interventions.
- ❼ Divers :
 - * constitution d'une bibliothèque,
 - * constitution d'une ludothèque (papier et informatique).
- ❽ Remettre à jour la liste des Présidents et responsables de C.R.A. avec adresses + e-mail pour diffusion des informations.

XIII) PANELS

Composition	Variation
Panel A : 24 arbitres	2 arbitres du panel A sont affectés au panel B.
Panel B : voeu de réduire le nombre des arbitres de 50 à 35 en 3 ans pour former un groupe plus homogène (soit – 5 arbitres tous les ans)	2 arbitres du panel B accèdent au panel A 14 arbitres du panel B en sont retirés : 10 arbitres sont affectés au panel C, 4 ont atteint la limite d'âge ou cessent leur activité
Panel C : environ 125 arbitres	10 arbitres du panel C accèdent au panel B.

- ✓ Les critères retenus pour le taux de remplacement sont la limite d'âge (en championnat national mais pas en championnat régional), l'éloignement géographique par rapport aux équipes nationales, les supervisions, les arrêts pour raisons personnelles.
- ✓ La mise à jour des panels sera envoyée aux ligues. Les arbitres seront prévenus par la C.C.A. par courrier personnel.
- ✓ A noter : le distributeur J.L.D. continue à fournir les tenues d'arbitres.

Pause : 16 h 10 - Reprise : 16 h 30

XIV) REPARTITION DES ARBITRAGES

La Nationale III sera arbitrée par la ligue recevante en 1^{er} et 2^{ème} arbitre, avec suppression de l'arbitrage tiers. C'est une décision prise par le Comité Directeur Fédéral.

La situation est particulièrement difficile à gérer pour certaines C.R.A. qui ont plus d'arbitrages à domicile que le quota attribué à leur ligue.

Un tour de table est fait pour connaître les vœux des ligues concernant la répartition des arbitrages.

XV) PREPARATION DES ATELIERS

- ✓ Groupe 1 : calendriers et désignations
- ✓ Groupe 2 : modifications du B.F.I.
Inscriptions au tableau de la composition des groupes.

.../...

XVI) QUESTIONS DIVERSES

✓ **C.R.A. Limousin** : la C.C.A. peut-elle prévenir la C.R.A. quand il y a un match difficile avec une montée ou une descente en jeu, afin de désigner un arbitre expérimenté ?

Réponse : il y a quelques années, la C.C.A. avertissait les C.R.A. pour les matchs difficiles. Maintenant les classements sont sur internet et les C.R.A. peuvent les consulter et chercher l'information. Toutefois il est vrai qu'un courrier à la C.R.A. peut justifier le changement auprès de l'arbitre concerné.

✓ **C.R.A. Poitou-Charente** : quand la C.R.A. désigne une doublette, pourquoi les 2 arbitres sont-ils remboursés de façon identique alors qu'un seul arbitre a des frais de déplacements (un véhicule pour 2) ?

Réponse : la C.C.A. ne peut pas faire le détail, les 2 arbitres sont remboursés sur le même barème.

✓ **C.R.A. Alsace** : il y a un plancher du nombre d'arbitrages par arbitres (5 matchs). Ne peut-on pas imposer un plafond ?

Réponse : c'est vrai qu'il y a des disparités mais c'est dû essentiellement aux modifications et aux arbitrages rendus par les C.R.A. Certains arbitres sont plus disponibles que d'autres pour effectuer des remplacements.

✓ **C.R.A. Alsace** : quand il y a faute d'arbitrage entraînant un match à rejouer, il est nécessaire de diffuser l'information pour mettre tout le monde au courant (suspension, disqualification...).

Réponse : la C.C.A. fait le retour aux personnes concernées : l'arbitre est prévenu de ses erreurs. Les sanctions automatiques sont gérées par Johan Soumy, les sanctions techniques par la C.C.A.

✓ **C.R.A. Aquitaine** : souligne le problème des clubs qui n'ont pas encore renouvelé leurs arbitres au moment des engagements d'équipes.

Réponse : c'est de la responsabilité des C.R.A. de faire la liste des arbitres, de vérifier s'ils sont licenciés, de le signaler aux clubs et aux arbitres, de vérifier les doublons sur les engagements.

✓ **C.R.A. Centre** : pourquoi ne pas appliquer un remboursement mensuel des frais de déplacements ?

Réponse : difficile à mettre en place.

Fin de la séance : 18 h 30

.../...

Dimanche 27 juin 2004

Ouverture de la séance : 9 h 00
Travaux en ateliers de 9 h 00 à 10 h 45

Synthèse des travaux :

→ Groupe 1 : calendriers et désignations (dirigé par G. MARTIN, J.M. PECHEUX, A. TROESCH)

Un échéancier sera adressé aux C.R.A. :

Nationale I / II : désignations sur la 1^{ère} phase

Nationale III : désignations sur l'ensemble de la saison

→ Groupe 2 : mise à jour du B.F.I. (dirigé par M. HANANIA, G. NOEL)

Regroupement de chapitres, précisions apportées sur certaines rubriques.

Le nouveau B.F.I. sera envoyé aux C.R.A. et à tous les clubs nationaux.

Clôture de la séance : 11 h 45

M. Germain MARTIN remercie les Présidents de C.R.A.

**Destinataires :**

Membres du Comité Directeur Fédéral
Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Membres de la CCA/Arbitres Internationaux
Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage
Diffusion Interne

